

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7119

vendredi 30 janvier 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

L'Anghjuledda Le ciel et les racines

P5 À 7

Photo Roselyn Beretti

Lingua P18
L'étymologie
n'est pas l'Évangile
(du latin GENUCULU
au corse dinochju)



OPINIONS P4
BRÈVES P8
CULTURE P20
RÉTRO P21
AGENDA P22
POLITIQUE P23

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LES YEUX OUVERTS





L'ANGHJULEDDA

LE CIEL ET LES RACINES

OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LINGUA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CULTURA

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

RÉTRO

UN ANNU FÀ

AGENDA

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÈTE

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@arelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milletiri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

A milizia

U24 di ghjinnaghju in Minneapolis, un omu di 37 anni, Alex Pretti, infirmieri in curi intensivi, hè statu tombu da agenti federali ligati à l'Immigration and Customs Enforcement (ICE) durante un'uparazioni di mantenimentu di l'ordini, dopu à una manifestazioni contr'à a prisenza di i forzi d'immigrazioni. I fiuri autentificati mostrani à Pretti chì teni un telefonu è micca un'arma quand'ellu s'hè misu davanti à una donna scuzzulata, ciò chì cuntradisci a virsioni ufficiali d'una minaccia versu l'agenti incù una pistola. Un drama chì accadi in un cuntestu di tinsioni stremi inghjiru à sta famosa ICE, l'agenzia federali incaricata di l'appiecazioni di i leghji nant'à l'immigrazioni. Dipoi a fini di l'annu scorsu, l'amministrazioni americana hà lancià una campagna maiò d'uparazioni intensificati, cù millai d'arrestazioni è un rinforzu impurtanti di l'effettivi indeparechji stati. Hà dighjà inghjinnatu a morti di parechji civili, com'è Pretti, ma dinò Renee Nicole Good calchì tempu prima, sempri in Minneapolis. Aldilà di l'uparazioni lucali, l'ICE hè à u centru di pulemichi naziunali più larghi. Annu, u numaru di parsoni morti in detenzioni hà toccu un nivellu mai vistu in più di vint'anni - una trentina - ciò chì hà rilancià i critichi di i cundizioni d'incarcerazioni è a rispunsabilità di l'autorità. Da un'antra banda, l'amministrazioni hà riduttu u finanziamentu è l'usu di camerà pà l'agenti, ciò chì indebbulisci ancu di più a trasparenza durante l'intarvinzioni. L'uparazioni ricenti di l'ICE ani inclusu dinò raids spettaculari in altri lochi di i Stati Uniti, com'è in California durante l'ultima statina, incù centunai d'arrestazioni è morti tragichi. In Minneapolis, i riazioni pulitichi è aldilà ùn si sò micca fatti aspittà. Sò numarosi à dumandà cù ditarminazioni u ritiru di l'agenti federali, rispunsibili luca di dinunziani l'adopru sprupusitatu di a forza, è à u nivellu federali, certi eletti minacciani di bluccà u finanziamentu di l'ICE o di dumandà riformi prufondi di l'agenzia. A morti d'Alex Pretti, st'omu discrittu com'è un umanistu indiatu, metti una volta di più in risaltu u dibattitu nant'à u rollu, i metudi è i rispunsabilità di issa milizia, veru bracciu armatu di a pulitica contr'à i migranti di Trump. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

C'était peut-être exagérer un poil, même sur une chaîne où les démonstrations et les raisonnements capillotractés sont la règle. Le 27 janvier, sur CNews, pendant L'heure des pros, l'éditorialiste Vincent Hervouët, qui s'était déjà signalé dans cette même émission, en 2022, en rendant les musulmans partiellement responsables des difficultés auxquelles sont en butte les agriculteurs, a cette fois proclamé « *le triomphe des mollahs* » en France. Il en voulait pour preuve le fait que sur le plateau, quatre des cinq hommes présents portaient la barbe. Petit flottement du côté des intéressés, dont un Pascal Praud qu'on a connu plus réactif voire plus éruptif et qui s'est borné à une objection qui tenait tout de même un peu de la justification: « *Ne voyez pas de message dans ma barbe... ma barbe qui est légère* ». Avec l'air de se demander s'il n'est tout de même pas temps de racheter une bonne vieille lame Gillette et de revenir au menton glabre de ses débuts. Toujours est-il qu'on ne l'avait pas vu arriver. Ça a dû faire un choc à bon nombre de hipsters mais aussi aux identitaires, souchiens et patriotes qui aiment tant se revendiquer de Sven à la barbe fourchue et autres Vikings à la pilosité faciale luxuriante. Ah mince... Bien entendu, à la lumière de cette information, il va falloir réviser un peu notre histoire de France et regarder d'un œil suspicieux quelques figures telles que Charlemagne, François 1^{er}, Henri IV, Victor Hugo ou Rabelais. On se demande aussi quelle sera la réaction de certains hommes politiques comme Guillaume Kasbarian, Jean-Philippe Tanguy ou Laurent Wauquiez. Cela dit, il est vrai que le port de la barbe s'est banalisé ces dernières années. En 2018, un sondage Opinion Way pour Bic Shave Club montrait que 92 % des hommes 25 à 34 ans étaient barbus, alors que 53 % des plus de 35 ans privilégiaient un rasage de près. Une tendance qui ne fait pas toujours des heureuses, 41 % des femmes disant préférer une peau rasée et 14 % faisant état d'une impression de négligé face à une barbe. Pourtant, selon une étude menée par des chercheurs italiens et polonais, publiée en 2024, les barbus seraient plus susceptibles de rechercher des relations à long terme et plus soucieux de prendre soin de leur famille que les hommes glabres. Toutefois, de là à conclure que les mollahs feraient des époux et pères admirables, allons-y mollo, tout de même. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Gruben @grubli · 27 janv.
Le capitaine Haddock est un terroriste islamiste !!



@lemoutondepanurge.bsky.social @mootmootpanurge · 22h
la vraie question, c'est : est ce que Praud va se raser demain ?



Wouh Pinèze @homerlanfrit · 27 janv.
Faut bien avouer qu'on ne peut nier l'influence des Mollah sur V. Hugo, Karl Marx et même JD Vance, sans oublier bien sûr les salafistes qu'étaient Moustaki ou encore Michel Fugain...



Komrad @ReelKomrad · 27 janv.
Des gens regardent ça sérieusement et se disent « ah ouais pas con » puis filent dans la salle de bain de raser en guise de « résistance » 🤪



Jolosursonvelo · 20 h
Henry IV, François 1^{er} si vous nous entendez, whallah vous pouvez le dire maintenant !



bridget durand @1816Bridget · 19h
Décidément Hervouët incarne le bon sens. Depuis 10 ans beaucoup d'hommes ont adopté la barbe. Pour certains c'est esthétique, pour d'autres c'est ridicule et sale. Ils ne se rendent pas compte qu'ils copient un look venu d'ailleurs.



Elias @psmelias · 27 janv.
Dire que la barbe chez les hommes vient des mollahs, c'est ignorer 1500 ans d'histoire européenne. Des Francs de Clovis aux chevaliers, de François 1^{er} au XIX^e siècle, la barbe était courante en France. Les fachos choqués par leur propre inculture.



Al Bator @Dandy_Bator · 27 janv.
Jules Verne, Gustave Eiffel, Jules Ferry... tous ces gens faisaient de l'entrisme pour les mollahs... Heureusement Vincent Hervouët veille...



Stéphane Chevallier @StphaneChevall1 · 5h
Dans 5 min il va nous dire qu'il y a pénurie de rasoir en France, volontairement organisée par les frères musulmans, pour qu'on ne puisse plus se raser... 🇫🇷 🇫🇷 🇫🇷

HUMEUR

Des pourris et des hommes

La connexion au monde ne laisse rien ignorer de ses souffrances ni des poisons qui le rongent. Les malheurs des Gazaouis tirés comme des lapins ; des enfants ukrainiens enlevés par les Russes ; des migrants morts en plein cyclone ; des victimes d'Epstein ; des Kurdes et Iraniens abandonnés à leurs bourreaux en remerciement de leur bravoure... la liste est longue, bien trop longue, et hante les réseaux sociaux à défaut des JT. Une lueur d'espoir: la réaction des habitants de Minneapolis après deux morts de trop, celles de Renee Nicole Good et Alex Pretti, abattus par les brutes de l'ICE. Des inconnus se lèvent et font front ensemble. En masse. Pas pour le fric, la gloire ou des vues sur TikTok: parce que l'humain sait parfois se battre pour ses semblables. « *Pas les moyens de manifester* » ? Une excuse de lâche. Taper hypocritement sur les States pour tenter d'occulter ce qui se passe en France ? Tout aussi minable. Les Ukrainiens hier, les citoyens US aujourd'hui nous montrent comment réagir. Pas en palabres: en actes. Ils se mobilisent, de façon pacifiques pour l'instant et partagent sandwiches, donuts, café, bouteilles d'eau et sourires fatigués. Et c'est précisément ce qui met les pro-Trump en rage. Pour eux, la dignité est un crime, l'empathie un virus à éradiquer. On l'a toujours su, mais il faut une fois encore se rendre à l'évidence: il existe des gens, bien trop de gens, qui marchent à la haine pure. Pas par bêtise, égarement ou ignorance. Non: par plaisir. Où qu'ils soient, leur jouissance consiste à mentir, menacer, nuire, tuer, empiler leurs saletés sur le malheur existant et sur les corps encore chauds de leurs victimes. Ils le revendiquent. Aidés par des médias à leur solde et d'autres qui démissionnent face aux faits, ils détruisent la civilisation en prétendant la défendre, exigent que leur abjection devienne la norme. Ils ne supportent pas qu'on ose rester debout. Leur attitude, leur arrogance affligent bien des gens, mais elles allument aussi la colère. Une de celles qui ne s'éteignent pas après un tweet. Si elle s'éteint. ■ **Eric PATRIS**

L'Anghjuledda **Le ciel et les racines**

*Entre le col Saint Georges
et le village de Grosseto,
l'Anghjuledda est la seule
exploitation agricole.
Tout y est produit en bio.
Voilà plus de 20 ans
que Dominique et Olivier
ont entrepris d'écrire son histoire,
entre reconversion et transmission.*



L'exploitation d'Olivier et Dominique se situe sur la T40, coupée par la route, au flanc de cette montagne Saint Georges gorgée d'eau. Dominique Livrelli-Segonne est née à Grosseto-Prugna. «*L'enfant du village*», dit-elle simplement. L'école, le collège de Sainte-Marie-Sicché, le lycée Lætitia à Ajaccio, puis l'université de Corte. «*Corte, j'en rêvais. On en rêvait tous.*» Elle y décroche une maîtrise de langues étrangères appliquées. «*Sans prétention*», insiste-t-elle. Mais avec, déjà, l'envie d'autre chose. Pas de reniement. Plutôt une curiosité.

UN COUPLE ENTRE CIEL ET TERRE

«*Je voulais gagner ma vie vite. Et puis, quand je voyais les avions... Les ventres des avions, surtout.*» Elle devient hôtesse de l'air à la CCM, future Air Corsica. Un métier qu'elle investit pleinement. «*Je me sentais utile. Je faisais le lien entre la Corse et le continent. Et dans une compagnie régionale, c'était encore plus fort pour nous, les Corses.*» Elle découvre le voyage, d'autres façons de vivre, d'autres horizons. Des choses qu'elle n'aurait jamais connues autrement. Mais sans jamais se détacher complètement de la terre.

Olivier Segonne est né à Ajaccio. Son père, footballeur professionnel, est venu jouer sur l'île et y a rencontré sa mère. Olivier grandit là, entre école et sport. Beaucoup de sport. Puis, à 19 ans, il découvre le parachutisme. «*Au départ, c'était un pari. Un défi entre copains.*» Et puis la révélation. «*L'épanouissement. L'accomplissement personnel.*» Il passe son brevet

d'État, devient moniteur, enseigne à Bastia, Calvi. «*Être en l'air, c'est la liberté. Là-haut, j'oublie mes soucis. On ne peut pas tricher avec soi-même.*» Il continue de sauter encore aujourd'hui. Sa fille et son fils aussi. «*Le virus*», dit-il en souriant. Dominique et Olivier se rencontrent dans un avion. Lui monte avec son parachute, elle est hôtesse. Le ciel les réunit. La terre va les souder. Pour Olivier, bien avant bien avant le parachutisme, les avions et la sensation de liberté en chute libre, il y a eu un jardin. Petit. Modeste. À l'échelle d'un enfant. Tout est déjà là. Les vacances chez ses grands-parents, dans le Périgord. La maison, la campagne, le rythme différent. Et surtout, sa grand-mère. «*Je lui demandais toujours mon carré de jardin.*» Un mètre carré, pas plus. Juste assez pour semer, observer, attendre. Sa grand-mère lui donnait les graines. Olivier les plantait avec sérieux. Puis il regardait. Tous les jours. Guettait le moindre signe. La terre qui se soulève. La tige qui apparaît. Dans ce jardin-là, Olivier apprend sans le savoir la patience. Le temps long. L'humilité face au vivant. On ne force rien. On accompagne. On attend. On recommence. Ce lien n'a jamais disparu. Il s'est mis en veille. Le sport a pris le relais. Le ciel est devenu un autre terrain de jeu. Le parachutisme, l'adrénaline, la liberté absolue. Mais la terre n'a jamais été loin.

Dominique n'a jamais jamais quitté la terre. «*Mon lien, c'était mon père.*» Dès qu'elle a un moment, elle retourne jardiner avec lui, sur les terrains qu'il travaillait sans les posséder. Elle se ressource. Chez Dominique, la transmission passe par les gestes. Par la

répétition. Par l'exemple. Par la suite, Olivier est là aussi. Il aime la compagnie du beau-père.

LE RETOUR À LA TERRE

Les terres que louait le père de Dominique finissent par être mises en vente. Le jour où sa fille et son gendre en achètent une pour la première fois, il rayonne : «*On aurait dit qu'il avait gagné au loto.*» À l'époque, Olivier travaille depuis 17 ans à la mutualité agricole mais il est lassé. Pourquoi ne pas changer de vie ? Dominique le pousse. Olivier doute. Puis bascule. Il se forme. Apprend avec son beau-père. Passe un brevet professionnel agricole à 36 ans. Il se trompe. Il recommence. «*Aujourd'hui, je suis agriculteur de profession.*» C'était évident. L'exploitation est créée en 2005. Son nom ne doit rien au hasard, il se réfère à Angèle, la mère de Dominique et au fait que l'anghjudda est une herbe de montagne annonçant l'abondance.

Le cœur du travail d'Olivier, ce sont les plants. Les plants et encore les plants. Il en produit environ 150 000 à la main. Il vend l'essentiel de sa production à des professionnels : pépinières, revendeurs, agriculteurs et particuliers par commande. Il gère lui-même la commercialisation et la livraison car le travail ne se résume pas à produire. Il commence bien avant et finit bien après. Il est physique, bien sûr, mais aussi mental, administratif. Permanent. Il faut maîtriser les chiffres, la comptabilité, l'informatique. Sans cela, le petit exploitant disparaît. La vente directe existe mais reste marginale. Puis il y a le maraîchage et l'arboriculture (pommes de terre, tomates,



« Gagner 1500 € par mois, en dépenser le double ? Le bon sens, c'est de travailler là. »

oignons, courgettes, aubergines, poivrons, fraises, framboises, figues, coings, châtaignes...) qui, ici, se font à 600 mètres d'altitude, avec certes une montagne gorgée d'eau, mais peu de terre arable. Le changement climatique complique tout. Les hivers moins froids, le gel qui disparaît, les pommiers qui souffrent. Les printemps trop courts. Les canicules précoces. De plus, le choix de travailler exclusivement en bio impose un cadre strict. Deux contrôles par an. Cahiers, factures, intrants, proportions. Environ 700 € par an pour être contrôlé. Mais le bio n'est pas une posture. « On ne conçoit pas l'agriculture autrement. » Olivier insiste sur le temps. Toujours le temps. « Si on ne sait pas gérer le calendrier de travail, on ne peut pas faire ce métier. » Un retard ne se rattrape pas en une journée. « Tu mets des mois à le rattraper. » Chaque saison en annonce déjà une autre. À peine une culture terminée qu'il faut anticiper la suivante. À cela s'ajoute l'élevage ovin, qui contribue au bon entretien et à la fertilisation des parcelles. La diversification est une obligation. Et malgré tout, les aides restent faibles. « Si tu fais le calcul, tu ne travailles même pas à deux euros de l'heure. Pourquoi je continue ? Parce que je suis libre. »

Dominique, elle, travaille ailleurs. À l'écart du bruit, souvent seule, dans le labo. C'est là que le produit de la terre change de forme. Confitures, soupes, sauces tomates, ratatouilles, préparations salées... Sa mère tenait un hôtel-restaurant à Propriano. Les confitures, les recettes, le cahier conservé. « Elle nous faisait cuisiner très jeunes » tout comme le faisait sa grand-mère. Aujourd'hui, Dominique transforme les fruits et les légumes comme on prolonge un geste ancien. Pour elle, la table est sacrée : « Recevoir, partager,

transmettre ». Rien n'est acheté pour transformer. Tout part de ce que la terre donne, quand elle le donne. « Je fais vraiment avec ce que j'ai. » Certaines années, il n'y a presque pas de ratatouille. Pas par choix, mais parce que les aubergines n'ont pas suivi. Le climat, la chaleur, les saisons trop courtes décident autant qu'elle.

La transformation demande anticipation et rigueur. Proportions, températures, temps de cuisson... « Il faut être très précise. » Pour les confitures, le sucre est pesé, contrôlé, justifié. Les cahiers sont tenus. Les contrôles bio passent aussi par là. Mais ce travail n'est pas seulement technique. Dominique parle de couleur. De matière. « Si la confiture ne me plaît pas à l'œil, je ne suis pas satisfaite. » Il y a là quelque chose de presque artistique. Une recherche. Un dialogue avec le fruit. Avec l'humidité de l'air, la chaleur du jour, la texture obtenue. Pour Dominique, transformer, ce n'est pas ajouter de la valeur. C'est prolonger la terre, sans la trahir.

CULTIVER « LA VRAIE CORSE »

Dominique y tient. « Je voudrais que les gens qui visitent ou séjournent sur l'exploitation se disent que la vraie Corse, elle est là. » Pas celle des cartes

**« Je voudrais que les gens
qui visitent ou séjournent
sur l'exploitation se disent que
la vraie Corse, elle est là. »**

postales. Pas celle que l'on traverse en courant. Mais celle qui part d'une graine, du labeur, du temps laissé au temps. Elle explique. Elle transmet. Y compris ses savoirs culinaires. « Je ne garde pas les recettes. » La

vraie Corse, ici, ne se consomme pas. Elle se cultive. Plants, maraîchage, transformation, brebis, mais aussi gîtes. Tout se tient.

Et à présent, il y a Guillaume, 24 ans. Il est la troisième voix de l'Anghjuleda. Il ne regarde ni en arrière ni trop loin devant, mais avance à hauteur d'homme. Il s'installe. Pas par devoir. Pas par romantisme. Par choix. Il est en train de faire une validation des acquis de l'expérience, indispensable pour pouvoir créer son exploitation. « Pour s'installer, il faut un diplôme reconnu. » Il a ouvert son entreprise cette année : huile d'olive, plants, boutures de figuiers. Un modèle volontairement réduit. « Pour apprendre à gérer un calendrier de travail sur une année. » Enfant, pourtant, l'agriculture ne l'attirait pas. « Je n'aimais pas ça. Je ne suivais pas mes parents. » Aujourd'hui, « Je ne sais pas pourquoi, mais au final, j'aime bien ! » Ce qu'il cherche avant tout, c'est la liberté. « Je ne me vois pas dans un bureau. » Il aurait pu travailler à Paris. « Gagner 1500 € par mois, en dépenser le double ? Le bon sens, c'est de travailler là. » Egalement DJ, sous le nom de Guitou, il mène deux vies, a priori tellement éloignées l'une de l'autre. Et pourtant, dit-il, « Elles se ressemblent. Elles représentent la liberté. » Il parle de rigueur, de calendrier, de lune. « Ce savoir, je le tiens de mon père. » Il avance. Sans plan figé. Avec cette certitude rare : le sentiment d'être à sa place.

Peu d'aides. Beaucoup de contraintes. Mais ils tiennent. « Durer, c'est déjà une victoire. » Dominique regarde les arbres plantés, la terre restaurée. « On n'a pas pollué. On a transmis quelque chose de sain. » Entre ciel et terre, l'Anghjuleda continue. Sans bruit. Mais avec une force immense. ■

Roselyne BERETTI

Les chiffres de la semaine

42 %

des propriétaires de locations de vacances déclarent que leurs clients laissent régulièrement de la nourriture ou des produits ménagers derrière eux, selon une enquête menée par Holidu entre le 9 et le 23 septembre 2025 auprès de 625 hôtes en France. Face à ces restes, les hôtes adoptent une approche pragmatique : 49 % conservent les produits non ouverts et non périssables sur place. Un tiers distingue entre produits frais et conserves. Seuls 11 % conservent des aliments déjà entamés. À titre de comparaison, 22 % des hôtes espagnols font don de ces denrées à des associations. En France, ils ne sont que 12 % à le faire.

88 %

des lycéens se disent stressés ou perdus face à Parcoursup, 62 % jugent le système peu clair et injuste, près d'un lycéen sur trois déclare ne bénéficier d'aucun accompagnement parental et deux tiers des lycéens estiment par ailleurs que les élèves issus de milieux favorisés ont davantage de chances de réussir sur Parcoursup, selon une étude récente de l'Observatoire Nomad Éducation menée auprès de 3500 lycéens de terminale.

489 naissances de chiots de 32 races différentes ont été enregistrées en 2025 en Corse, selon les résultats du Livre des origines français (Lof). La race Corsinu est celle pour laquelle ont été enregistrées le plus de naissances dans l'île l'an dernier avec 50 inscriptions au Lof, suivie par le Berger australien (43 inscriptions au Lof), puis le Setter anglais (42 inscriptions au Lof).

18 %

de hausse des défaillances d'entreprises en Corse au 4^e trimestre 2025 par rapport au 4^e trimestre 2024 et une hausse de 14 % pour l'ensemble de l'année 2025, selon une étude d'Allianz Trade. Sur les 12 derniers mois, 4 secteurs sont principalement touchés par les défaillances dans la région : la construction (30 %), les services (27 %), le commerce (19 %) et l'hébergement/restauration (16 %).

Social

La CLE interpelle les candidats à Ajaccio et Bastia

« **La précarité et la pauvreté** sont des phénomènes structurels qui ne cessent de croître. Jamais le taux national de pauvreté n'a été aussi élevé depuis trente ans. La Corse n'est pas épargnée. » Comme elle le fait depuis plus de 20 ans, la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion en Corse (CLE) a décidé d'interpeller les candidats aux élections municipales d'Ajaccio et de Bastia à travers une lettre ouverte, afin d'obtenir des engagements clairs en matière de politiques sociales. Une démarche qui trouve un écho particulier dans une île qui demeure aujourd'hui la région la plus pauvre de France métropolitaine. La CLE rappelle en effet aux futurs élus municipaux que les compétences obligatoires et facultatives des communes en font des acteurs centraux de la conception et de la mise en œuvre de réponses adaptées pour lutter contre la précarité à l'échelle locale. La coordination pose deux principes jugés fondamentaux : une action sociale inconditionnelle, sans distinction d'origine, de genre ou de situation administrative, et le respect strict de l'État de droit. En préambule, dans un contexte local marqué par la pression mafieuse, la CLE interroge ainsi les candidats sur les garanties qu'ils entendent apporter en matière de bonne gestion des fonds publics, de transparence et de protection des agents et des élus face aux tentatives d'intimidation ou de corruption. Le document aborde ensuite les différentes formes que prend aujourd'hui la précarité, à commencer par le fait que la rue est « *devenue un espace de vie durable pour un nombre croissant de personnes en situation de grande pauvreté* ». Dans ce droit fil, elle questionne l'aménagement des espaces publics mais aussi le soutien apporté aux associations d'hébergement d'urgence. Face à l'augmentation des familles monoparentales, des travailleurs pauvres, des seniors précaires ou des étudiants en difficulté, la CLE appelle par ailleurs à renforcer l'offre de logements sociaux, à favoriser la mixité, à réhabiliter le parc existant et à lutter contre la précarité énergétique. Elle pointe également les obstacles à l'accès aux droits, alors que près de quatre ménages éligibles sur dix ne perçoivent pas le RSA, dénonçant la complexité des démarches et le tout-numérique, et plaide pour le développement d'antennes de proximité des centres communaux d'action sociale, avec des accueils physiques assurés par des agents formés. Autre priorité mise en avant par les associations, la lutte contre les violences faites aux femmes et la situation des enfants et des jeunes – dont un sur 4 est en situation de précarité sur l'île. Les réponses des candidats seront rendues publiques, sans commentaire, afin de permettre aux électeurs d'apprécier l'engagement réel des futurs maires face à l'urgence sociale. ■ **Manon PERELLI**

Prix des carburants

Baisse modérée en 2025, presque partout...

Selon le bilan annuel de Prix-carburant.eu, l'année 2025 a été marquée par une tendance baissière globale des prix des carburants [-6 % pour le SP-E10, -6,58 % pour le gazole], avec un prix moyen annuel de 1,71 € pour le SP-E10 et de 1,65 € pour le gazole. La baisse a été continue de janvier à mai. Juin a marqué une légère hausse, suivie d'une nouvelle baisse en juillet, avant un rebond en août et septembre. Après un repli en octobre, les prix ont progressé de 3,8 % en novembre, puis chuté en fin d'année. Une tendance dont la Corse n'a pas bénéficié, du moins pas dans les mêmes proportions. L'Adec, qui effectue une observation des prix des carburants, notait par exemple des prix moyens de 1,85 €/l pour le sans-plomb et de 1,76 €/l pour le gazole en mars 2025, grâce à une baisse des prix après cinq mois de hausse consécutive. En juin, les prix moyens du sans-plomb et du gazole progressaient respectivement de 2,9 % de 0,8 % pour atteindre 1,82 €/l et 1,71 €/l. Puis en septembre 2025, nouvelle hausse, plus modérée, avec un sans plomb à 1,82 €/l et un gazole à 1,73 €/l. Il est vrai que dans l'Hexagone, la baisse des prix a été portée par les enseignes de la grande distribution qui y représentent près de la moitié des stations-services mais ne vendent pas de carburant dans l'île, avec un prix moyen de 1,65 €/l pour le sans plomb, soit 5,8 c./l de moins que la moyenne nationale et de 1,59 €/l pour le gazole, soit 5,7 c./l sous la moyenne nationale. ■ **AN**

**CREATIONS
SOCIETES**

N° 01

SAINT JOSEPH

Société Civile au capital de 2000 euros
Siège social : Aja del Fornu
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 21/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : SAINT JOSEPH
Siège social : Aja del Fornu, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Toutes activités immobilières non réglementées notamment l'acquisition, la gestion, l'aliénation, de tous biens immobiliers démembrés ou non
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Catherine, Marie, Valérie LEMPEREUR, ayant pour nom d'usage PEFPAU demeurant route de Palombaggia, Résidence Maranatha, 20137 Porto-Vecchio et Monsieur Thibault, Gilles, Patrice, Marie AUGUSTIN demeurant Maranatha, Route de Pico-vaggia, 20137 Porto-Vecchio
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FOLELLI en date du 12 janvier 2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASA MANA,
SIEGE SOCIAL : 425, Avenue de Folelli, Folelli [Corse]
OBJET : L'achat, la vente, la fabrication d'objet de décoration pour la maison, de bougies, de diffuseur ambiant, de produits liés à l'art de la table, les produits cosmétiques, bijoux, et plus généralement de tout article de bazar, en France ou à l'étranger, en magasin ou par correspondance, à des particuliers ou à des entreprises ;
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : MAEVA REZRAZI-FRANCHI, demeurant 23, Chemin de Mezzana, Lucciana [Corse],
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 03

GUARDIOLA MEDICAL (GM)

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Strada di Campu Mignanu
LD Listrella - 20220 Monticello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 16/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
GUARDIOLA MEDICAL (GM)
Siège : Strada di Campu Mignanu, LD Listrella, 20220 Monticello
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : La création et l'exploitation de centres médicaux spécialisés dans les domaines de la médecine esthétique au sens large.
Président : Monsieur Frédéric BRACCINI, demeurant Villa Nina, 6, Bd du Mont Boron, 06300 Nice.
Directeur Général : Monsieur Sébastien BRACCINI, demeurant Strada di Campu Mignanu, LD Listrella, 20220 Monticello.
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

A PIAZZA DI NANA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social :

2492, Route Jean Paul Rocca Serra
Bâtiment Clinique des Vallées
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 20/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :
A PIAZZA DI NANA

Siège social : 2492, Route Jean Paul Rocca Serra, Bâtiment Clinique des Vallées, 20090 Ajaccio
Objet social : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide, salon de thé. Activité de traiteur, préparation de plats à emporter, livraison de repas aux particuliers et professionnels, commercialisation de tous produits alimentaires, service à domicile, organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres événements publics ou privés.
Durée : 99 ans
Capital social : 1500 euros
Gérance : M. Christophe, Jean-Paul CASANOVA et Mme Sabrina CASANOVA, née ANDREANI, demeurant ensemble Stradone, 20049 Moca Croce
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1er janvier 2026, par acte sous seing privé, il a été constitué une SAS dénommée : « JM&F CONSULTING ». **Capital :** 3000 €. **Durée :** 99 ans. **Siège social :** 270, rue Jacques Tessarech - 20000 Ajaccio. **Président :** M. Jean-Marc FOURNIER. **Objet :** Activité de conseil et d'accompagnement en développement et expansion internationale, en France et à l'étranger. Prestations intellectuelles B2B. **Immatriculation au RCS Ajaccio.**

N° 06

JULMAX INVEST

Société par Actions
Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 500 euros
Siège social : Résidence Prunelli 1
Zia Paula, 20117 Cauro

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Cauro du 22/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JULMAX INVEST
Siège : Résidence Prunelli 1, Zia Paula, 20117 Cauro
Durée : 99 ans
Capital : 500 euros
Objet : Acquisition, par tous moyens, détention, propriété, administration, vente, gestion, exploitation et location par bail ou autrement, de tous biens immobiliers, notamment de tous logements à usage d'habitation, meublés ou non meublés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Pascale, Angeline LEANDRI, demeurant Résidence Prunelli 1, 20117 Cauro.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 07

SARL MAGURNO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait, à Bastia (Haute-Corse), le 5 janvier 2026, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
CAPITAL : 3000,00 € (Trois Mille Euros)
DENOMINATION : SARL MAGURNO
SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle - Lieu-dit "Pastoreccia" - 20600 Bastia

OBJET : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, snack, vente de jeux confiés par la française des jeux et PMU. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

GERANCE : Monsieur MAGURNO Jean-Marie, Dominique, Bastien, demeurant Bacajola, 20215 Vescovato.

Pour avis, Le Gérant.

N° 08

**EUREX FIFM BASTIA
OTHELLO AIX**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 2, rue Borgo
Chez la SCI Les Remparts
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 22 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : OTHELLO AIX
Siège : 2, rue Borgo - Chez La SCI Les Remparts - 20137 Porto-Vecchio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 20.000 euros
Objet : Restauration traditionnelle sur place et à emporter, débit de boissons et soirées festives

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Julien, Joseph, Gérard FADDA, demeurant Route de PALOMBAGGIA, CASETTA BIANCA, 20137 PORTO-VECCHIO né à AIX-EN-PROVENCE le 2 avril 1982.

Directeur Général : Monsieur Kenny Dale FADDA, né le 6 avril 1987 à PERTUIS, demeurant Aja Del Forno, Casetta Bianca, 20137 PORTO-VECCHIO.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

CERTI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 €
Graticcia - 20235 Bisinchi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2026, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CERTI
Capital Social : 1500 euros
Siège Social : Graticcia, 20235 Bisinchi
Forme : SAS

Durée : 99 ans
Objet : La réalisation d'études et de conseil auprès des entreprises, des collectivités et des particuliers dans les domaines de prévention liés aux risques naturels.

La réalisation des prestations de services découlant de ces conseils et études, et la mise en relation entre les différents intervenants.

La réalisation des équipements réserve d'eau.

Les prestations de vente, installation, location, maintenance et rénovation d'équipements d'eau, de fosses septiques et de stations d'épuration.

Président : Mr GRAZIANI Anthony. Né le 03.12.1990 à BASTIA [20], demeurant : Ld Pradale, 20235 BISINCHI. Célibataire, de Nationalité française.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 10

EGIOM CONSEIL

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros

Siège social :

15, Boulevard du Commandant Benielli
Immeuble Les Gênets, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 20 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : EGIOM CONSEIL

Siège : 15, Boulevard du Commandant Benielli, Immeuble Les Gênets, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : L'activité de conseil en investissements immobiliers et toutes prestations de services en transactions immobilières, dont notamment l'activité d'entremise dans les opérations portant sur les biens d'autrui et relatives à l'achat, la vente l'échange, la location ou la sous location, en nu ou en meublé, d'immeubles bâtis ou non bâtis ;
- L'activité d'agence immobilière ;
- La gestion locative ;
- L'activité de syndic de copropriété ;
- L'activité d'agent commercial ;
- Prestations de conseil en organisation et pilotage d'entreprise, de l'assistance financière et de l'assistance administrative.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eric, Salomon, Pierre FILIPPI, demeurant 15, Boulevard du Commandant Benielli, Immeuble Les Gênets, 20000 Ajaccio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 11

CORSICAR PAINTER

Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 5500 euros

Siège social : Chemin des Vignes
1, Stretta di U Varmintinu, 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 23 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

CORSICAR PAINTER

Siège social : Chemin des Vignes, 1, Stretta di U Varmintinu, 20167 Afa

Objet social :

- L'entretien, la réparation et la remise en état de véhicules automobiles,
- Les activités liées à la carrosserie automobile,
.../...

- La vente de pièces, accessoires et produits se rapportant à l'automobile,
- L'achat et la revente de véhicules neuf ou d'occasion.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5500 euros

Gérance : Monsieur Pierre-Guy GRAZIANI, demeurant Chemin des Vignes, 1, Stretta di U Varmintinu, 20167 AFA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

PROPRIANO

PROMENADE EN MER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 18, rue Pascal Paoli
20110 Propriano - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 23 janvier 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

PROPRIANO PROMENADE EN MER

Siège social : 18, rue Pascal Paoli - 20110 Propriano

Objet social : L'organisation et l'exploitation d'excursions et de promenades en mer ; La location et la privatisation de navires avec équipage.

- La réalisation de prestations de services touristiques et d'événements à bord.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 5000 euros, constitué uniquement d'apport en numéraire
Président : Monsieur Cédric CAMUGLIO, demeurant 18, rue Pascal Paoli, 20110 Propriano

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 13

socotri

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société EURL MURACCIOLE, au capital de 1000 €.

Siège : 24, COURS PAOLI, 20250 CORTE.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

Gérant : Monsieur Mathieu, Marie MURACCIOLE, demeurant 3, Place Saint Marcel, 20250 Corte.

N° 14

CASA DI MISSIA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Palagliolo
20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte signé en la forme électronique le 22/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : CASA DI MISSIA

Siège social : Lieu-dit Palagliolo, 20146 Sotta

Objet social : Acquisition, administration, vente, gestion et exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Christian, Dominique VACCA demeurant Lieu-dit Palagliolo, 20146 Sotta

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Mezzavia (20167), en du 15/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MUNEPRO

Siège : Chez C2C CORSE, Maison près de l'aqueduc, 20167 Mezzavia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000,00 euros

Objet : Entretien et nettoyage de locaux privés, administratifs et commerciaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Présidente : Mme Naïma BOUZZAR (épouse MEGHERBI), demeurant Les Terrasses du Parc, Bât D2, 20167 Sarrola-Carcopino.

Pour avis, La Présidente.

MODIFICATION GERANT

N° 16

SCI SEM

Société Civile Immobilière

Au capital de 44.210,22 Euros

Siege Social : La Poretta

20137 Porto-Vecchio

340 014 349 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé la société CASTELLI FRERES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé Rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO et dont le Président du Directoire est Monsieur Jean-François CASTELLI, ladite société immatriculée au RCS sous le numéro 046 920 013 RCS AJACCIO, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 17

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

INVECO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 Euros

Siege Social : Quartier Poretta

20137 Porto-Vecchio

427 614 086 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé Monsieur Jean-François CASTELLI, demeurant à Porto Vecchio (20137), Villa Ginestre, Bocca del Oro, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025,

Aux termes de la même assemblée, les associés ont décidé de proroger la durée de la Société de 99 ans à compter du 14 octobre 2026. En conséquence, la durée de la Société expirera le 14 octobre 2125, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 18

SCI TAGLIO DELLA CROCE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 Euros

Siege Social : Route de Bastia

20137 Porto-Vecchio

421 092 487 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé la société CASTELLI FRERES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé Rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO et dont le Président du Directoire est Monsieur Jean-François CASTELLI, ladite société immatriculée au RCS sous le numéro 046 920 013 RCS AJACCIO, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

Dénomination : MULTIBAT 2B.

Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros
Siège social : Lieu-Dit Sanbiaggio
20215 Vescovato
790 921 415 RCS de Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'AGO en date du 15 décembre 2025, à compter du 15 décembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : Monsieur JORGE MANUEL MAIA MACEDO, demeurant LOT A TORRA, APP LOT 44, RDC, 20215 VESCOVATO en remplacement de Mr ADHAR Amarouch. Mention sera portée au RCS de Bastia.

N° 20

Dénomination : LIAMONE

Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1.000,00 €
Siège social : 5, Rue Leschi
RCS : Bastia n° 792 086 415

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 19 janvier 2026, Madame Van FLORI, demeurant à BASTIA (20200), 1A Résidence Le Touraine, a été nommée en qualité de nouveau Gérant, décédée, pour une durée illimitée, à compter du 19 janvier 2026, en remplacement de Madame Catherine FLORI.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis, La Gérance.

N° 21

TARAVELLA

Société Civile Immobilière
Au capital de 121,96 Euros
Siege Social : Route de Bastia
20137 Porto-Vecchio
316 573 112 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé Monsieur Jean-François CASTELLI, demeurant à Porto Vecchio [20137], Villa Ginestre, Bocca del Oro, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 22

SAMPIERO

Société Civile Immobilière
Au capital de 4878,37 Euros
Siege social : Avenue de Bastia
20137 Porto-Vecchio
328 251 855 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé Monsieur Simon CASTELLI, demeurant Villa A Vigna, Bocca del Oro, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025, Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

SCI SODEPO

Société Civile Immobilière
Au capital de 228.673,53 euros
Siège Social : La Poretta
20137 Porto-Vecchio
340 014 398 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé la société CASTELLI FRERES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé Rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO et dont le Président du Directoire est Monsieur Jean-François CASTELLI, ladite société immatriculée au RCS sous le numéro 046 920 013 RCS AJACCIO, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

N° 24

SCI DU DOMAINE DU CANETTO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : Route de Bastia
20137 Porto-Vecchio
421 092 354 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 8 décembre 2025, les associés ont nommé la société CASTELLI FRERES, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 1.600.000 euros, dont le siège social est situé Rue Simon Castelli, 20137 PORTO-VECCHIO et dont le Président du Directoire est Monsieur Jean-François CASTELLI, ladite société immatriculée au RCS sous le numéro 046 920 013 RCS AJACCIO, en qualité de Co-Gérant à effet du 8 décembre 2025 en remplacement de Monsieur François CASTELLI, cogérant décédé le 2 mai 2025. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 25

D3F FURMAZIONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Porté à 255 euros
Siège social : Lieu-dit Michel Ange
Lot 3, Bâtiment A, 20167 Afa
912 367 356 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 08/10/2025 a décidé de réduire le capital social de 245 euros pour le ramener de 500 euros à 255 euros par voie de rachat et d'annulation de 245 actions. Le Président a constaté le 29/10/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante-cinq euros (255 euros).

Pour avis, le Président.

GRAND SUD AMENAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 251.300 euros
Siège social : Villa les Aravis
5, route Santa Lucia
20200 Ville de Pietrabugno
RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 18 décembre 2025 et du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 23 janvier 2026, le capital social a été réduit d'une somme de 251.300 euros, pour être ramené de 251.300 euros à 1000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts. La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un mille trois cents euros (251.300 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 27

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

LE LORETO

SCI au capital de 10.000 €
Siège social : Rue des Romarins
Résidence La Gravona - Bât C
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 494 512 817

Aux termes d'une délibération en date du 01.01.2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Rue des Romarins, Résidence La Gravona, Bât C, 20090 AJACCIO à 434, rue Di U Mirulinu San Ghuviani, 20167 APPIETTO à compter du 1er janvier 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 28

CANI CLEAN 2A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 2, Chemin du Sporting
Res Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio
941 535 742 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23/01/2026, la Présidente de la société par actions simplifiée CANI CLEAN 2A, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 2 Chemin du Sporting, Res Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO au Lotissement 93, route de Salvati, Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.



04 95 32 04 40

CP IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3, Rue Chanoine Leschi
20200 Bastia
RCS Bastia 979 515 525

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social Lieu dit Crucicchiola - 24, Susinacci - 20222 BRANDO, au 3, Rue Chanoine Leschi - 20200 BASTIA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 30

BENATI DISTRIBUTION

SAS au capital de 500 euros
Zone Industrielle de Tragone, n°22
20620 Biguglia
R.C.S. : Bastia N° 881 678 148

L'actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire en date à BIGUGLIA du 1er janvier 2026, a décidé de modifier l'article 2 des statuts et d'adopter à l'objet social l'activité suivante : «La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie fine, vente de produits régionaux, bar à vins, tous types de restauration, glacier, salon de thé, débit de boissons licence IVème catégorie», le reste de l'article demeure sans changement.

Pour Avis, Le Président.

N° 31

MGA

SARL au capital de 1000 €
Siège social : Lucitello
Route de l'Osteria
20253 Barbaggio
894 066 190 RCS Bastia

L'AGE du 02/01/2026, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/01/2026 et a nommé en qualité de Gérant Monsieur Mickael, André GIAFFERI, demeurant 3, Quartier Domijo - Tintorajo - 20600 FURIANI. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président.

Modification du RCS Bastia.

N° 32

AMF

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Tenutella
Chez M. Michel Mari,
20113 Olmeto-890551385 RCS Ajaccio

Aux termes de délibérations en date du 20 JANVIER 2026, l'AGE a décidé :
- de proroger de quarante années de la Société, soit jusqu'au 7 décembre 2110 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;
- d'étendre l'objet social aux activités à toutes activités d'acquisition, de vente, de gestion et de location de biens immobiliers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 33

L'OLIVIER BLEU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.100,00 euros
Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le numéro 492 924 899
Dont le siège social est situé :
9, Avenue Marechal Sebastiani
20200 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 13.03.2025, l'AGE a constaté que le mandat de la Société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et à nommer la société «COREVAL», société par action simplifiée, ayant son siège social sis Forum de Vazzio, CS 90009, 20700 AJACCIO Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 511 255 325, représentée par Madame Caroline QUENU, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, à compter du jour de l'AGE et pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis,
La Gérance.

N° 34

VILLA VERDE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.500,00 euros
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le numéro 448 152 256
Dont le siège social est situé :
Lieu-Dit Riba, 20167 Sarrola-Carcopino

Aux termes d'une délibération en date du 13.03.2025, l'Associée unique a constaté que les mandats de la Société KALLISTE REVISION COMPTABLE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Paul FLACH, Commissaire aux Comptes suppléant, étaient arrivés à expiration lors de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et à nommé la société « COREVAL », société par actions simplifiée, ayant son siège social sis Forum de Vazzio, CS 90009, 20700 AJACCIO Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 511 255 325, représentée par Madame Caroline QUENU, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, à compter du jour de l'AGE et pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale jusqu'à l'Assemblée Générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

GUGUSSE

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 1, Boulevard Giraud
20200 Bastia
888 972 502 RCS Bastia

L'AGE du 02/01/2026, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/01/2026 et a nommé en qualité de Gérant Monsieur Jean Michel OLMETA, demeurant Résidence le Panoramic - Bât A2 - Saint Joseph - 20200 BASTIA. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président.
Modification du RCS Bastia.

N° 36

A PIANICCIA

Société Civile
Au capital social de : 121.950 euros
Siège social :
Chez Mr et Mme Vesperini
134, Marine de Solaro, 20240 Solaro
R.C.S. Bastia 477 872 295

AVIS DE PARUTION

Par décision de l'Assemblée générale du 19/12/2025, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient A PIANICCIA, à compter du 19/12/2025. Modification au RCS de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 37

BLISSS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Place Doria
20217 Saint-Florent
Siège de liquidation :
Lieu-dit Place Doria
20217 Saint-Florent
837 867 837 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2025 au Lieu Dit Place Doria 20217 SAINT FLORENT, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Camille, Gabrielle, Yvonne ALESSANDRONI, demeurant Résidence Cistermino, Bâtiment les Romarins, 20217 SAINT-FLORENT, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

MNJ DIAGNOSTICS

SARL en liquidation
Au capital de 2.500 €uros
Siège social : Chemin Alzo Di Leva
20090 Ajaccio
922 050 992 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025 à 10h00, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Marie, Thécia NOCERA (épouse JEGOU), demeurant Chemin Alzo Di Leva 20090 AJACCIO, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Chemin Alzo Di Leva, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 39

MECA TP

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Pascialle Asciaju
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation : Pascialle Asciaju
Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
905 406 971 RCS Ajaccio-20000

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Florent GAULT, demeurant Asciaju, route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Pascialle Asciaju route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

SOCIETE NOUVELLE SOVIACO SN SOVIACO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15.000 euros
Siège : Casatorra, 20620 Biguglia
Siège de liquidation :
Casatorra - 20620 Biguglia
RCS Bastia 501 544 084

L'A.G.E. réunie le 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jérôme, Rémi, Robert THIBAUT, demeurant 85, chemin de la Bedoule, 13540 AIX EN PROVENCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Casatorra, 20620 BIGUGLIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 41

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

MURA ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Plaine de San Giovanni
Appietto - 20167 Mezzavia
Siège de liquidation :
Plaine de San Giovanni - Appietto
20167 Mezzavia
512 913 377 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 01/01/2026, Plaine de San Giovanni, Appietto, 20167 MEZZAVIA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christophe MURA, demeurant Plaine de San Giovanni, Appietto, 20167 MEZZAVIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

BALAGNE LOCATION COMPETITION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 22.000 euros
Siège de liquidation :
57, Quartier Salduccio, 20260 Calvi
509 431 011 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable. Monsieur REYNALD PRIVE, demeurant Quartier Salduccio, 20260 LUMIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 57, Quartier Salduccio, 20260 CALVI. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

BALAGNE LOCATION COMPETITION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 22.000 euros
Siège de liquidation :
57, Quartier Salduccio, 20260 Calvi
509 431 011 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025 à CALVI, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Reynald PRIVE, demeurant Route de la mer, 20260 LUMIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

LE MAG

Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 5.000 €uros
Siège de liquidation :
Boulevard Louis Campi
Résidence Opéra
Immeuble Norma, 20090 Ajaccio
990 918 146 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2025 à 17H00 au Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Norma, 20090 AJACCIO a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Marc-Antoine POGGI, demeurant Bâtiment B, Route d'Alata, Résidence San Biaggio, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

DISPROCAR

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social et de liquidation :
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
890 064 363 RCS Ajaccio

Suivant décision du 08/12/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** M. Romain, Jean, René SCHEER, demeurant Lieudit Canapale Milla, 20167 PERI, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

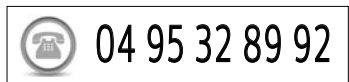
N° 46

MNJ DIAGNOSTICS

SARL en liquidation
Au capital de 2.500 €uros
Siège social de liquidation :
Chemin Alzo Di Leva, 20090 Ajaccio
922 050 992 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025 à 17h00 au siège social de liquidation, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mme Marie, Thélia NOCERA (épouse JEGOU), demeurant Chemin Alzo Di Leva, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 47

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio
LES HAUTS DE L'ISOLELLA
Société Civile Immobilière de
Construction Vente en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Sorbella, Rivoli 2
20166 Pietrosella
Siège de liquidation :
Lieu-dit Sorbella, Rivoli 2
20166 Pietrosella
RCS Ajaccio 844 288 233

AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01.01.2026 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 1er janvier 2026 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a **nommé** comme liquidateur Mr Jacques COLLIN, demeurant départementale 55, avenida Joao Crisostomo 52 3F 1050-128 Lisbonne [Portugal], pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Lieu-dit Sorbella, Rivoli 2 - 20166 PIETROSELLA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 48

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio
L'OCHJU
Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Chez Mme Sylvie RENUCCI
Sotta A Riccia, 20148 Cozzano
Siège de liquidation :
Chez Mme Sylvie RENUCCI
Sotta A Riccia - 20148 Cozzano
RCS Ajaccio 885 057 067

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23.01.2026 au siège de la liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mme Gaëlle TARDITI, demeurant Maison Colonna d'Anfriani - Montemaggiore - 20214 MONTEGROSSU, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio
MURA ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Plaine de San Giovanni
Appietto - 20167 Mezzavia
Siège de liquidation :
Plaine de San Giovanni - Appietto
20167 Mezzavia
512913377 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01.01.2026 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 1er janvier 2026 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a **nommé** comme liquidateur Christophe MURA, demeurant Plaine de San Giovanni, Appietto, 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Plaine de San Giovanni, Appietto, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
**PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 50

CHEZ VINCENT

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social et de liquidation :
Lieudit Panganaggio, 20167 Péri
888 720 612 RCS Ajaccio

Suivant décision du 22/01/2026, l'Associé Unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 26/01/2026 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel. M. Vincent CLEMENT, demeurant Lieudit Panganaggio, 20167 PERI, Associé Unique, exercera les fonctions de **liquidateur** pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé Lieudit Panganaggio, 20167 PERI, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation, notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

LA PARMIGIANA
DELLA MADONNA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 7, rue Del Pellegrino
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
7, rue Del Pellegrino - 20090 Ajaccio
944 746 924 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a **nommé** comme liquidateur Madame Lydie MISIANO, demeurant 9, Parc Belvédère, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé 7, rue Del Pellegrino, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 52

LE MAG

Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 5.000 €uros
Siège social : Boulevard Louis Campi
Résidence Opéra
Immeuble Norma, 20090 Ajaccio
990 918 146 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2025 à 11H00 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a **nommé** comme liquidateur M. Marc-Antoine POGGI, demeurant Bâtiment B, Route d'Alata, Résidence San Biaggio, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Norma, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 53



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : REAPPROPRIATION DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE IMMATERIEL DES COMMUNES DE LURI (PUMONTE) ET DE U SALGE (CISMONTE)

Référence acheteur : 2026-013-DG

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Commune de Luri

20228 LURI

Durée : 6 mois.

Classification CPV :

Principale : 71313000 - Services de conseil en ingénierie de l'environnement

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Lot n°1 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de LURI (PUMONTE) - CPV 71313000

Lot n°1 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de LURI (PUMONTE)

Lieu d'exécution : Luri

Lot N° 2 - Lot n°2 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de U SALGE (CISMONTE) - CPV 71313000

Lot n°2 : Réappropriation du patrimoine hydraulique immatériel de la commune de U SALGE (CISMONTE)

Lieu d'exécution : Luri

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique

15% Délai de livraison

5% Performances en matière de protection de l'environnement

40% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

marches.publics@oehc.corsica

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 13/02/26 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 27/01/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 54



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry
CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44
Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHÉ :

Marché n°2025-055 : « Mission rédactionnelle d'une publication économique mensuelle présentant mes activités réalisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse. »

PROCEDURE :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE :

SAS J3 COM INFO
10, Impasse du Ciste
Les Jardins d'Ortale
20620 BIGUGLIA

DATE DE NOTIFICATION :

* Le 29 décembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-7756 du 23/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 26/01/2026.

N° 55



AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44
Adresse Internet : www.cci.corsica

OBJET DU MARCHÉ :

Marché n°2025-040 : « Appel à candidature pour la fourniture de quincaillerie pour les Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse. »

PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure négociée avec mise en concurrence préalable

NOM ET ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LES LOTS 1 ET 2 :

SAS WURTH France
Rue George Bresse
ZI Ouest - BP 40013
67158 ERSTEIN CEDEX

DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE :

* Le 30 décembre 2025

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 26-6504 du 21/01/2026

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 22/01/2026.

N° 56

COMMUNE DE LA PORTA

PRESCRIPTION DE L'ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération n° DE_001_2025 en date du 1^{er} mars 2025, le conseil municipal de La Porta a décidé de prescrire l'élaboration de la carte communale.

La délibération, affichée le 3 mars 2025 durant 2 mois, laquelle précise entre autres les objectifs qui sont assignés à cette élaboration ainsi que les modalités de concertation retenues est consultable en Mairie durant une période d'un mois à compter du 26 janvier 2026.

Mairie de La Porta
2, Piazza di U Pianu
20237 LA PORTA

[Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00]

N° 57

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE LA CHAPELLE SANTA CROCE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

[PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA]

2ème Insertion,

DURÉE de l'ENQUÊTE : du 27/01/2026 au 03/03/2026 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de Poggio d'Oletta - [20232 Poggio d'Oletta]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Jean-Philippe VINCI-GUERRA, agent de la poste, recevra les observations du public en mairie de Poggio d'Oletta, selon les modalités suivantes :

- mardi 27 janvier 2026, de 14 h à 17 h ;

- mardi 17 février 2026, de 14 h à 17 h ;

- mardi 3 mars 2026, de 14 h à 17 h.

Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public [<https://www.registre-dematerialise.fr/7037>]. Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Poggio d'Oletta ;

- par voie électronique [enquete-publique-7037@registre-dematerialise.fr], du 27 janvier 2026 à 14h au 3 mars 2026 à 17h.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>].

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Poggio d'Oletta (tél. : 04 95 39 01 16).

Après réception du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le préfet de la Haute-Corse sollicite l'accord de la commune de Poggio d'Oletta et de l'architecte des bâtiments de France sur le projet de périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

En cas d'accord, la décision portant délimitation du périmètre délimité des abords est prise par arrêté du préfet de Corse.

À défaut d'un tel accord, cette décision est prise soit par le préfet de Corse, si le périmètre ne dépasse pas la distance de 500 mètres à partir de la chapelle Santa Croce, soit par décret en Conseil d'état, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, si ce périmètre dépasse la distance de 500 mètres.



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse,
6, rue François Vittori
20600 BASTIA
Tél : 04 95 30.15.50
Mail : services@oph2c.corsica

Objet du marché : Fourniture d'articles de plomberie sanitaire pour les besoins de l'Office Public de l'Habitat de la collectivité de Corse
Date limite de réception des offres : 03 mars 2026 à 12h00
L'avis d'appel public à la concurrence complet est disponible au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), n° 64184-2026 publié le 28 janvier 2026 (<https://ted.europa.eu/TED>)
Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE) : sur le profil acheteur de l'OPH à l'adresse suivante : <https://oph-corse.e-marchespublics.com>
Date d'envoi à la publication : 27 janvier 2026.



N° 59

AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture et livraison d'habits et de chaussures pour les divers personnels de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2025-IDMG-0350
Date limite de remise des offres : lundi 02 mars 2026 à 12:00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2026.

DERNIERES MINUTES

N° 60

AVIS DE MISE EN LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 26 janvier 2026, la société CPC 24, SAS au capital de 2000 euros, dont le siège social est 24, cours Paoli, 20250 Corté, inscrite à Greffe du Tribunal de commerce de Bastia sous le numéro 818 342 610, représentée par son gérant Madame Valérie DOMINICI.

A donné en location gérance à : SARL MURACCIOLE, SARL au capital de 1000 EUROS, dont le siège social est 24, Cours Paoli, 20250 Corté, société en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, un fonds de commerce de bar, restaurant situé à 24, Cours Paoli, 20250 CORTE, connu sous le nom de "RESTAURANT LE 24".

La location-gérance prend effet à compter du 26 janvier 2026 pour une année et peut se renouveler d'année en année par tacite prolongation.

Pour avis,

N° 61

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 02/01/2026, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI MDS
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
Siège social : Centre Commercial Madonna Di A Serra - Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi
Capital : 1.000 €.
Durée : 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Gérant : Monsieur Eric ANDREOLETTI demeurant 8, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi.

N° 62

SAS SE2C

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Résidence les Calanques
Route des Iles Sanguinaires
20000 Ajaccio-895149196 RCS Ajaccio

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Par décision de l'associée unique en date du 31/12/2025, la Société ITC, société par actions simplifiée au capital de 574.000 euros, ayant son siège social Résidence les Calanques - Route des Iles Sanguinaires - 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 869 828 RCS AJACCIO, a décidé, en sa qualité d'associée unique, la dissolution sans liquidation de la société SE2C, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé Résidence les Calanques - Route des Iles Sanguinaires - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 895149196, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à la société associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers de la société dissoute peuvent former opposition à cette dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

La dissolution prendra effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 63



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne «BAR DE L'ARRET» sis à BRANDO [20222], 476, Route A Traversa, Erbalunga qui avait été consentie suivant acte reçu par Maître Rose-Marie POGGI, Notaire à BASTIA associée de la SCP Antoine POGGI et Rose-Marie POGGI, le 16 août 1997, par Monsieur Jean-Baptiste CALISTI et Madame Aimée, Raymonde BIAGGINI au profit de Monsieur Lucien, André CALISTI, commerçant, demeurant à BRANDO [20222], Place de Pian di Fora, Erbalunga, a pris fin le 23 janvier 2026 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 22 décembre 2025.

Pour unique insertion.

N° 64

AVIS

Lors de l'AGE du 15/12/2025, l'associé unique de la SAS CRAZY DENTY, SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est à LUMIO - Le Mille Sabords - Marine de Sant Ambroggio, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 530.469.535 a constaté la démission de Monsieur Dominique RETALI de ses fonctions de Président et a nommé Madame Chantal DOLLO comme nouveau Président.

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA-SUARELLA du 23/01/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle. Dénomination : LUPA COMMUNICATION. Siège : Stretta di Bartoletto, 20117 ECCICA-SUARELLA. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1.000 €. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : les activités de création graphique, design, direction artistique, communication visuelle, marketing et conseil en communication ; l'activité d'agent commercial, notamment dans le domaine de l'immobilier, consistant en la prospection, la mise en relation, la négociation et la présentation de biens immobiliers, sans encaissement de fonds, valeurs ou effets, exercée pour le compte de professionnels titulaires de la carte professionnelle ; toutes prestations de services, conseils et accompagnements liés aux activités ci-dessus ; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de faciliter le développement. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Présidente : Madame Charlotte PRIOU demeurant Stretta di Bartoletto, 20117 ECCICA-SUARELLA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 66



ETUDE DE MAÎTRE FAUGERON,

Notaire Associé à Limoges

(Haute-Vienne), 15bis

Avenue Saint Surin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane FAUGERON, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « NOTAIRES SAINT SURIN », titulaire d'un Office Notarial à LIMOGES (Haute Vienne), 15bis avenue Saint Surin, le 23 janvier 2026, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI MALUVIAN.

Le siège social est fixé à : ABBAZIA [20243], 670, route de Poggio.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE EUROS [276.000,00 EUR].

Les apports sont en numéraires.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Vincent HEBERT, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE [92200], 2, Rue Garnier.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le notaire.



N° 67

ANNONCE LEGALE DE NON-DISSOLUTION

DIVENTA

Société à Responsabilité Limitée

Ajaccio [20090] - Tour Armoise

Rue du 1er Bataillon de Choc

Au capital de 100,00€

Numéro SIREN 903439131

R.C.S d'Ajaccio

Par délibération en date du 16 Juillet 2025, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention sera faite au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis le Gérant.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07 janvier 2026 fait à PORTO-VECCHIO, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 19 janvier 2026, La SAS L'ALTRU VERSU, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 879 998 300, ayant son siège social à RUE GIUDICE DE CIRNACA, 20137 PORTO-VECCHIO, a confié à :

Madame Noëlle CASTELLI demeurant villa 9, Ceccia Scalella - 20137 Porto-Vecchio, agissant pour le compte de la Société TRANSMONTANO TAPAS en formation qui sera constituée sous forme de SARL et dont le siège social sera Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de café, bar avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place, organisation de soirées à thème situé à RUE GIUDICE DE CIRNACA, 20137 PORTO-VECCHIO ;

Pour une durée d'un an à compter du 31 janvier 2025, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
SAS L'ALTRU VERSU,
Le gérant-mandataire.

LIEU DIT ARDISSON - 20 600 FURIANI

Toutes assurances, véhicules de profits
Vous êtes libre de choisir votre réparateur !

04.95.48.36.19

GROUPE COSTA

04.95.30.83.22

GARAGE COSTA

CORSE CARROSSERIE

Corse Carrosserie - Garage COSTA, partenaire Officiel SC BASTIA !

« AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 mars 2024,

Madame Martine BREANT, en son vivant Fonctionnaire, demeurant à CALCATOGGIO [20111], Chemin de Petra Nera, Lieudit "Margia".
Née à MARY SUR MARNE [77440], le 29 mai 1961. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à CALCATOGGIO [20111] (FRANCE), le 15 septembre 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 20 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Aurélie MASPOLI, notaire à Ajaccio (Corse-du-Sud), référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



SERVICE
GRATUIT

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 09.01.2026 N°7116 concernant la constitution de la SARL « SOCIETE CALISTI » contenant apport en nature d'un fonds de commerce.

Il a été omis de mentionner que les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par Madame Monique SANGUINETTI, gérante de la SARL « SOCIETE CALISTI » dont le siège est à BRANDO [20222] Erbalunga, 476, Route A Traversa, où domicile a été élu à cet effet. Les déclarations de créances devront être effectuées au greffe du tribunal de BASTIA.

Pour Avis ;

N° 71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 08, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 23/01/2026 n° 7118 :

Concernant : L'avis de constitution de la SAS MATTEU.

* Il fallait lire :

« Siège : 127, Chemin du Pughjalellu, 20290 Borgo »

* Et non :

« Siège : Route de l'aéroport Le Clos Saphir, Bâtiment C1, 20290 Borgo », Comme écrit par erreur, le reste sans changement.

DEPOSEZ VOS ANNONCES :

al-informateurcorse@orange.fr

MECATECH

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622.45 euros

Siège social : Avenue Noel Franchini

20090 Ajaccio

R.C.S. d'Ajaccio : 351 099 668

Par décision de l'associé unique du 31/12/2025, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/12/2025, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Alebrtini Théophile, demeurant 21 cours Général Leclerc - 20000 AJACCIO, et de fixer le siège de liquidation sis 42 avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 73

PECHERIE CHEZ VANINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège Social : Lieu-dit Arciquatra

20166 Pietrosella

RCS : Ajaccio 894 738 863

Par décision de l'Assemblée générale du 16/10/2025, il a été décidé en application de l'article L.223-42 Ccom, de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Modification au RCS d'Ajaccio.

**NET
ECO**

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNÉAUX SOLAIRES



PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24

365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ **Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):** _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ **Ci-joint mon règlement par**

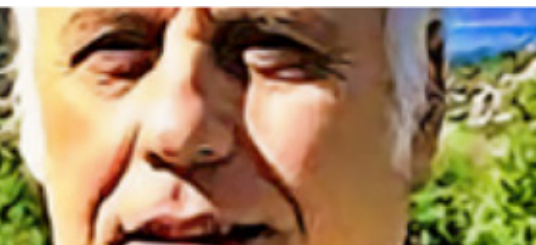
☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

L'étymologie **n'est pas l'Évangile** (du latin GENUCULU au corse dinochju)

Il faut noter que les reconstructions non étymologiques sont fréquentes dans toutes les langues et aboutissent parfois à des formes «régulières» bien que contraires à l'étymologie [cf. par exemple en français le -s final de poids qui est dû à une erreur d'étymologie d'origine «savante»]. La fausse restitution de consonnes est un phénomène important et fréquent qui constitue une des spécificités du corse, en raison notamment de l'amplitude et de la complexité de la variation dans les dialectes insulaires, qui conservent une initiale consonantique instable attestée en latin mais abandonnée par la quasi totalité des langues romanes.

Pour de nombreuses consonnes corses [notées < d >, < v >, < ghj >] la lénition aboutit à une variante faible pratiquement amuïe, disons pour simplifier réduite à zéro [Ø; nous représentons la consonne affaiblie par l'apostrophe; ce qui était courant dans les textes anciens, par exemple *ci 'ole* pour *ci vole*]: < ghj > u *ghjineparu* = u *'ineparu*; < d > u *ditu* = u *'itu*; < v > u *vinu* = u *'inu*. Par conséquent une réalisation comme *u *'inochju* peut théoriquement être reconstruite en *ghjinochju*, *dinochju*, *vinochju* [«genou»]. Ces trois formes ne sont pas seulement théoriques mais courantes et régulières. Elles représentent toutes trois le résultat du latin GENUCULU même si *ghjinochju* est la forme [étymologiquement] «régulière». AF. Filippini [1999], qui ne peut être suspecté de vouloir majorer la distance entre corse et toscan [cf. italien *ginocchio*], estime que *dinochju* est «*incontestablement la forme plus employée puisqu'elle est évidemment plus euphonique*». Notons toutefois ici que le recours à la notion «d'euphonie» est un critère esthétique, donc jamais «évident» mais toujours contestable, et pas forcément pertinent du strict point de vue linguistique.

FAUSSES RECONSTRUCTIONS. Les phonèmes étymologiques supprimés à l'oral sont d'ordinaire régulièrement

Les évolutions du latin

aux langues romanes

sont diverses et complexes.

restitués en fonction du contexte. Par exemple, la voyelle finale élidée devant voyelle est rétablie devant consonne: *ott'anni* = > *ottu mesi*. Il arrive cependant qu'il y ait hésitation quant au phonème à restituer, ce qui

peut aboutir ici aussi à une «fausse reconstruction». Par exemple *chjam'è rispondi* désigne en corse un chant improvisé [«Amébee, joute entre deux improvisateurs dont l'un appelle et l'autre répond»] [Revue *U Muntese* 1985]. Si l'on veut rétablir à l'écrit une voyelle à la place de l'apostrophe [ce qui n'a aucun intérêt dans la mesure où la voyelle en question n'est jamais prononcée dans des conditions normales] on s'expose à une «fausse» restitution, par exemple - i [*chjami* «tu appelles», indicatif] au lieu de - a [*chjama* «appelle», impératif]. Nous avons testé un corpus de textes où l'expression en question apparaît 303 fois: *chjam'è rispondi* [45]; *chjama è rispondi* [230]; *chjami è rispondi* [28]. D'autres expressions du même type [cf. *parapiglia/parapiglia è teni* «branlebas»] confirment que la substantivation est ici formée de deux impératifs. Ce type de «fausse» restitution du - i est minoritaire et [pour l'instant ?] contraire à la norme.

VOULEZ-VOUS DE L'HERBE D'HUILE? (L'ERBA VOGLIO).

Les proverbes et dictons, quelle que soit leur origine, se répandent parfois hors de l'aire qui les a produits et prennent des formes parfois très différentes. La locution italienne se référant à *l'erba voglio* [littéralement «l'herbe je veux»] connaît des variantes similaires dans divers pays. En Corse il est question dans la même expression de «l'herbe d'huile». Cette dernière variante caractérise les régions où les variantes faibles de /v/ et /d/ sont prononcées de manière similaire, avec comme résultat la même réalisation pour *l'erba [v] ogliu* et *l'erba [d]'oliu*. A la place du /v/ d'origine [prononcé [v] en italien mais très affaibli ou amuï dans toute la Corse] c'est un /d/ qui a été «reconstruit». La «fausse restitution» a en-



*Nous avons évoqué dans une précédente chronique
la chute de la voyelle initiale en contexte nasal.*

Le phénomène ouvre la voie à des «mauvais découpages» suivis de «fausses restitutions».

gendré des variantes entérinées par l'usage : *Erba à oliu*, *ùn ci n'hè mancu in giardinu di u rè*; «De l'herbe à huile il n'en existe pas même dans le jardin du roi»; *L'erba vogliu ùn cresce mancu in giardinu di u rè* / *L'arba vodu ùn ci n'hè mancu in l'ortu di lu rè*; «l'herbe qui comble les envies ne pousse même pas dans le jardin du roi» [ernestpapi.free.fr]. À l'article *erba* le *Grande Dizionario della lingua italiana* [S. Battaglia] explique l'expression : «*erba voglio* : indica prepotenza e insistenza nell'esigere una cosa».

Les fausses étymologies engendrent parfois des résultats surprenants, comme dans le cas du toponyme *Minta Strettu*. Sauf intention facétieuse, *U Mintastrettu* est en réalité dérivé de *mintastru* [et par métathèse *mintrastu*] «menthe sauvage». La fausse coupe isole une deuxième partie *Strettu* [attesté avec le sens «étroit»] mais *Minta* n'a aucune signification [à notre connaissance] : *Sagone U Minta Strettu* [Vico] 2A, Isir.

RESTITUTION DE VOYELLES NON ÉTYMOLOGIQUES. Nous avons évoqué dans une précédente chronique la chute de la voyelle initiale en contexte nasal. Le phénomène ouvre la voie à des «mauvais découpages» suivis de «fausses restitutions. Le passage à a- d'un -i initial, qui concerne des cas isolés en toscan, et courant italien méridional et en corse [G. Rohlfs 1966] : INCUDINE > toscan *ancudine*, sicilien et corse *ancudina*]. En corse les exemples de ce type sont extrêmement nombreux. Ils ne sont donc pas dus à des emprunts lexicaux isolés, mais à une tendance phonologique forte. Le fait que le passage de i- à a- [INCUDINE > *ancudina*] aussi bien que le résultat inverse [ANTENNA > *intenna*] montre que l'hypercorrection et l'analogie ont en corse un rôle fondamental. Les voyelles /i/ et /u/ peuvent être concernées, par exemple *IMBUTU* > *imbutu/umbutu* [«entonnoir»]. Ici c'est la finale -u de l'adjectif ou de l'article qui se soude au nom masculin : *bellu imbutu* > *bellu 'mbutu* > *bell'umbutu*. La coprésence des deux variations -i/-a [*incudina/ancudina*] et -i/-u [*imbutu/umbutu*] entraîne une variation analogique à 3 termes [-i/-a/-u] : *Imbutu/Umbutu/*

Ambutu. De nombreux toponymes [y compris en graphie officielle] illustrent cette particularité.

L'ENTONNOIR ET L'ENCLUME. Ruisseau de L'Imbutu [Bastelica] 2A, riv; L'Imbutu [Biguglia] 2B, Id; Ruisseau de L'Imbutu [Ventiseri] 2B, riv; L'Imbutu [Osani] 2A, Id; Rena a L'Imbutu [San-Gavino-Di-Tenda] 2B, Id; L'Ambuto [Brando] 2B, Id; Ruisseau de L'Umbutone [Azzana] 2A, riv; Punta a L'Umbutone [Azzana] 2A, mont. Monte Incudine [Quenza] 2A, mont; Alcudine [Noceta] 2B, bois; Punta Di L'Alcudina [Ocana] 2A, mont. Concernant la variation *ancudina* > *alcudina*, on a probablement une dissimilation. La variation < t > /< d > [type *alcutina/alcudina*] est un phénomène plus graphique que phonétique. La graphie avec < t > [*alcutina, ancutina, incutina*] ne peut être généralisée. Elle ne convient pas notamment dans les variétés où /t/ n'est pas sonorisé. Dans le Sud la distinction est obligatoire entre *vinuTa*, *ghjurnaTa* d'un côté et *alcuDina* ou *abituDina* de l'autre [si l'on veut éviter une incohérence entre oral et écrit].

LA COLLINE À L'ENVERS (IMBARSCIA). Le latin INVERSUS sert à former des toponymes qui font référence à la position par rapport au soleil, ici «exposé au Nord», «à l'envers» [cf. corse *arrimbersciu*, *arringuersciu* et variantes qui présupposent *REVERSIU, *REVERSIARE] : Inversu [Loreto-Di-Tallano] 2A, Id; Imbarscia [Pietrosu] 2B, Id; Imbarscia [Pietrosu] 2B [comm] 2B, Id; Ambarscia [Bocognano] 2A, Id; Ambarcione [Rosazia] 2A, Id; Ombarscia [Alando] 2B, cret; L'Unverccia [Cardo-Torgia] 2A, Id. Du point de vue sémantique on peut faire le rapprochement avec d'autres toponymes issus du latin *OPACINUS [bacinu] ou OPACU [cf. *ubac* «exposé à l'ombre»]; UMBRIVU [corse *umbria*, *umbriccia*] : Bacinu [Levie] 2A, Id; Pont de Bacinu [Sari-Solenzara] 2A, pont; Costa Di Bacinello [Bocognano] 2A, mont; Punta Bacinello [Bocognano] 2A, mont; Luache [Santa-Lucia-Di-Mercurio] 2B, Id; Umbrone [Calenzana] 2B, Id; Valle Umbria [Bastelica] 2A, Id; Umbrione [Calenzana] 2B, Id; Ombriaccia [Perelli] 2B, Id; Ruisseau de L'Umbriccia [Rezza] 2A, riv. ■



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...



Spettaculu

Cù Jeffou le Gnou, emuzioni assicurati

Je pense donc je suis. Nienti chè u titulu, cù st'ortografia pricisa, ni dici assai. Si tratta di u primu spittaculu di Jean-François Perrone, dittu Jeffou le Gnou, un artistu fora di misura mischjendu a risa, a pue-sia è a riflessioni. Hè statu scrittu è missu in scena da Éric Fraticelli, cù quali hà cullaburatu à u sinemà com'è rializatori nant'à i filmi *Permis de Construire*, *Le Clan* è *Inestimable*, mentri chì più di vint'anni fà dighjà, s'erani ritrovi tramindui davanti à a camerà in qualità d'attori inde *L'Enquête Corse*. Cù Je pense donc je suis, Jean-François Perrone ghjira a Corsica è u cuntinenti dipoi un bellu pezzu. U primu affari chì u publicu rimarca quand'ellu sbarca nant'à a scena, sò i capelli, incù un omu pettinatu d'una manera bella strana par un dì di più. Podassi chì a ghjenti si dici, à prima vista : « *ma qual'hè issu tontu ?* » Ma u carattaru t'hà dinò una piazza impurtanti, quillu di u gnù. Si principia incù « *un animali* » appena duru, eppo' à u fà di u scontru, si capisci à pocu à pocu ch'elli ci sò i raghjoni chì ghjustifichighjani st'azizumi. Infini, si ghjunghji à l'essenziali, à l'anima ch'è no spartimi tutti, omu ùn si pò firmà à u parè. D'altrondi, una di i primi infrasati di u spittaculu dici cusì : « *Ùn vi fideti micca à ciò ch'è vo viditi avà, ùn socu micca sempre statu bellu.* » Inde issu one man show, u cumedianti ci conta senza cuncissioni, luntanu da u puliticamenti currettu è cù assai autoderisioni quantu u so pesu hà ghjustu appuntu avutu un pesu nant'à a so vita. I donni, u sport, u magnà, i panni è tuttu ciò chì faci parti di a vita urdinaria hè un prublema quand'è vo piseti più di 200 chilò. Una tistimunianza di ciò ch'ellu hà campatu inde a so lotta contr'à u sguardu di l'altri è soprattutto

contr'à a so parsona stessa. Una bella sfida, quandu si sà chì Jean-François Perrone ùn avia mai fattu teatru solu solu, puru s'ellu hè un pezzu ch'ellu ni faci cù a compagnia di I Chjachjaroni in Portivechju, eppo' inde a pezza *Le Clan*, sempri cù Éric Fraticelli è una bella squadra. Un bellu ghjornu, senza sapè parchì, hè ellu chì hà dumandatu à Pido di scrivali calcosa. Un prucedimentu chì ùn hè micca statu faciuli, nienti cà durante i ripetizioni induva l'affari ùn ci la facia micca à sbuccà. Hè à l'ultima minuta, u ghjornu di a prima raprisintazioni annu in a Cità di u sali chì, di fronti à un muru, Jeff Perrone trova issu parsunaghju chì, à traversu u so latu rusticu, respira a cumedia naturali. Una volta nant'à a scena, u parsunaghju s'acconcia da par ellu è c'hè manera à impatrunisciasì di quissu quì com'ellu ci voli à u fà di i sirati. S'ellu ùn faci micca interagiscia u publicu, postu ch'ellu ùn si tratta micca di stand up vistu ch'ellu hè un spittaculu tuttu scrittu, l'attori si ghjova suventi quantunqua di a risa è di u stupori di a ghjenti. S'è l'accolta hè stata bunissima nant'à a nostra isula, hè statu u casu dinò pà issi Franci induva l'opara hè stata ghjucata in più di centu cità è sali sfarenti. Dopu à essa stati stupiti i primi minuti, dumandendusi ciò ch'elli sò vinuti à fighjulà, i spettatori compiini guasgi in lacrime di risa è d'emuzioni. Ùn s'aspittavani micca chì st'umatali li cuntessi a so vita di pangrossu da a nascita sin'ad avà. Dopu à u so passaghju privistu issu vennari u 30 di ghjinnaghju à u Centru culturali L'Alb'Oru in Bastia - pudeti piglià i vostri biglietti nant'à u situ www.jeffoulegnou.com - *Je pense donc je suis* sarà torna ghjucatu in cuntinenti fin'è u mesi di ghjugnu pà altri belli mumenti à vena. n

Un annu fà Renouveau



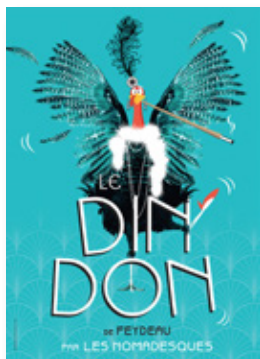
L'année 2025 démarre sur les chapeaux de roues pour Laurent Marcangeli. En ce début janvier, l'ex-maire d'Ajaccio et désormais ex-député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud fait ses débuts en tant que nouveau ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification du gouvernement Bayrou. Pour inaugurer ce nouveau mandat, il effectue une visite des différentes forces de secours à Ajaccio. Le 3, il participe à son premier conseil des ministres place Beauvau aux côtés des 34 nouveaux membres du gouvernement. On apprend quelques jours plus tard que la gestion du dossier corse est confiée à François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation. De son côté, le nouveau Premier ministre, François Bayrou, évoque le dossier corse lors de son discours de politique générale, le 14. «Avoir confiance dans la responsabilité des collectivités, c'est aussi tenir compte de leurs spécificités. C'est le cas qui me tient à cœur pour la Corse et c'est le cas que nous allons explorer et travailler pour les collectivités d'Outre-mer», déclare-t-il devant l'Assemblée nationale en soutenant que le calendrier fixé dans le cadre du processus d'autonomie de l'île et visant à «aboutir à une évolution constitutionnelle fin 2025 sera respecté». Oui, mais... Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, la France a été précipitée dans une crise politique majeure et depuis les gouvernements n'ont cessé de se succéder. Une valse qui n'a fait que repousser l'aboutissement du processus d'autonomie. À l'aube de la nouvelle année la question se pose donc: François Bayrou restera-t-il en place assez longtemps pour tenir sa promesse? Nombreux sont en tout cas ceux qui pensent le dossier corse renvoyé aux calendes grecques.

Pendant ce temps, un nouveau député corse fait ses premiers pas à l'Assemblée nationale. Suppléant de Laurent Marcangeli, Xavier Lacombe, maire de Peri, vient en effet lui succéder au Palais Bourbon. Il fait sa première rentrée parlementaire le 24 et choisit, dans le sillage de son prédécesseur, de siéger dans le groupe Horizons. Quatre jours plus tard, il prend pour la première fois la parole dans l'hémicycle en reprenant la proposition de loi du sénateur de Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi, afin de demander une prorogation des arrêtés Miot pour pouvoir régler le désordre foncier en Corse. En politique toujours, janvier 2025 voit disparaître un homme qui aura marqué la vie publique française durant plus d'un demi-siècle. Le 7, Jean-Marie Le Pen, historique fondateur du Front National, s'éteint à l'âge de 96 ans. En Corse, en milieu de mois, le bruit d'un prochain remaniement de l'exécutif régional commence à courir. La rumeur sera confirmée le 30, lors de la première session de l'Assemblée de Corse de l'année: Gilles Simeoni annonce que Flora Mattei, Antonia Luciani et Alex Vinciguerra, respectivement présidente de l'Office des transports, conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la culture, et président de l'Agence de développement économique de la Corse, quitteront prochainement leurs fonctions. Ils seront remplacés par Jean-Félix Acquaviva, Anne-Laure Santucci et Vannina Chiarelli-Luzi lors d'une session début février où leurs mandats seront définis. Une décision que Gilles Simeoni présente comme un respect de l'engagement qu'il avait pris quant à un remaniement à l'Exécutif à mi-mandat, lors de la campagne des territoriales de 2021 et qui vise à «assurer une respiration démocratique et insuffler une nouvelle dynamique», mais aussi à «mener à bien la procédure de révision constitution-

nelle d'ici la fin d'année 2025» et «répondre aux attentes fortes des Corses dans tous les domaines» qui ont parfois «connu jusqu'à aujourd'hui des réponses quelquefois insuffisantes». Dans un tout autre domaine, la France commémore le 10^e anniversaire des attaques terroristes de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Casher: 17 vies fauchées par les frères Kouachi et Amedy Coulibaly entre le 7 et le 9 janvier 2015. À l'autre bout du monde, le 20, deux mois après avoir battu Kamala Harris, Donald Trump prête serment et devient officiellement le 47^e président des États-Unis lors d'une cérémonie d'investiture au Capitole. Il retrouve la Maison Blanche 4 ans après l'avoir quittée. Et les mesures qu'il annonce, tant sur le plan interne qu'à l'international, font déjà trembler le monde. Enfin, en sport, l'AC Ajaccio entame sa descente aux enfers. On apprend que le protocole d'accord, signé fin 2025 avec de potentiels repreneurs pour éviter la faillite, n'a pas abouti. De quoi susciter une certaine inquiétude au sein du club, partagée par le président de la holding qui détient l'ACA, Alain Orsoni. Selon les chiffres annoncés par les dirigeants du club le 6, la dette s'élèverait à 7,5 millions d'euros. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

Le gouvernement Bayrou aura tenu presque 9 mois avant de tomber à la rentrée de septembre, signifiant la fin de l'aventure ministérielle pour Laurent Marcangeli qui siège à nouveau à l'Assemblée nationale. L'ex-dirigeant de l'ACA, Alain Orsoni, a été assassiné le 12 janvier 2026 lors des obsèques de sa mère. Aux États-Unis, Donald Trump semble hors de contrôle. Après avoir capturé le président Maduro au Venezuela en début d'année, il affiche haut et fort son désir d'annexer le Groenland. Dans le même temps, sa police anti-immigration, l'ICE, multiplie les bavures et la colère monte dans la population. ■



THÉÂTRE

Le dindon

Les Vatelins forment un couple uni et heureux, au grand dam de Rédillon, qui courtise vainement Lucienne Vatelins depuis des années. Il ne tarde pas à trouver un concurrent en la personne de Pontagnac, coureur de jupons invétéré, qui poursuit littéralement Lucienne de ses ardeurs. La jeune femme l'éconduit mais commet l'erreur de dire qu'elle restera fidèle à son mari... sauf si celui-ci la trompe et qu'elle en a la preuve. Ce qui va inciter Pontagnac à tout mettre en œuvre pour parvenir à ses fins. Or, voilà que Maggy, ancienne maîtresse anglaise de Vatelins avant son mariage, débarque à Paris bien décidée à le reconquérir et menace de se suicider s'il lui refuse un rendez-vous. Pontagnac, ayant eu vent de ce chantage, va tenter de s'en servir pour convaincre Lucienne de l'infidélité de son époux et l'inciter à se venger en se jetant dans les bras d'un autre.

Le piège est installé, mais qui sera, *in fine*, le dindon de la farce ? Après avoir eu ses faveurs, le vaudeville a connu la désaffection du public : trop léger, trop trivial, trop facile. Peu à peu, cela dit, on le redécouvre, pour constater que faire rire toute une salle avec des portes qui claquent, des scènes de ménages et des quiproquos, ce n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. Le rire, chez Feydeau, résulte d'une mécanique rigoureusement huilée, d'un rythme soigneusement minuté. Le poète Jean Richepin saluait Georges Feydeau comme « *le mathématicien, l'horloger, l'ingénieur, le Vaucanson, le Blaise Pascal, l'Edison, le thaumaturge, le demiurge qui invente, rêve, combine, construit, remonte, fait marcher imperturbablement et impeccablement une machine aussi compliquée* » que peut l'être un bon vaudeville. Fondée initialement par une bande de copains fraîchement diplômés de leur école de théâtre avec l'ambition démocratiser le théâtre et de faire apprécier des auteurs tels que Marivaux, Goldoni, Hugo, Beaumarchais ou Shakespeare, la compagnie Les Nomadesques mise aussi sur le vaudeville pour démontrer à quel point le théâtre peut être jubilatoire.

Le 6 février 2026, 20 h 30. Spaziu culturale Carlu Rocchi, Biguglia.

i 04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel



CIRQUE

A simple space

En 2009, à Adelaïde, en Australie, une bande de jeunes amoureux du cirque créait la compagnie Gravity and other myths (GOM, pour les intimes) afin de renouveler l'art de l'acrobatie et de repousser ses limites. Avec comme principes essentiels de « *créer des œuvres mettant l'accent sur les relations humaines et la virtuosité acrobatique* » et d'avoir « *une approche honnête de la performance, éclairant les complexités de l'humanité à travers l'authenticité, l'humour et les prouesses physiques* ». *A simple space*, leur premier spectacle, créé en 2013, dans un cinéma abandonné, à la lueur de lampes domestiques tenues par les

artistes eux-mêmes, illustre parfaitement cette approche : un travail épuré, sans décor, costume ni maquillage, avec un minimum d'accessoires, qui met en scène sept acrobates et un musicien et au cours duquel la proximité avec le public est privilégiée, au point que le spectateur peut ressentir la chaleur, entendre chaque respiration, être immergé dans l'effort, mesurer à quel point chaque artiste va chercher sa limite physique et prendre le risque d'échouer sans chercher à dissimuler ses erreurs ou sa faiblesse momentanée.

Le 30 janvier 2026, Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.

i 04 95 20 41 15 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/



CINÉMA

Festival du cinéma italien de Bastia

Pour la compétition de cette 38^e édition, les organisateurs du festival ont retenu six films, de la comédie à l'étude de mœurs en passant par le drame : *L'amore che ho*, de Paolo Licata ; *Napoli New-York*, de Gabriele Salvatores ; *Una figlia*, de Ivano De Matteo ; *U.S. Palmese*, de Marco et Antonio Manietti ; *Il mio posto è qui*, de Daniela Porto et Cristiano Bortone et *Criature*, de Cécile Allegra. La programmation rend par ailleurs hommage à deux comédiens : Toni Servillo, 67 ans, le formidable Jep Gambardella de *La grande bellezza* ; et l'inoubliable Marcello Mastroianni, disparu voilà maintenant près de 30 ans. La section panorama permet de découvrir 6 films encore inédits en France. Autour des projections : des conférences présentées par l'association Dante Alighieri dans le salon d'honneur des locaux de la Collectivité de Corse (*Giovanni Falcone, un seigneur de*

Sicile, par le philosophe David Brunat, le 31 janvier à 15 h et *Le fascisme dans l'Italie de Giorgia Meloni, mise à distance ou révision ?* par l'historienne et politologue Marie-Anne Matard-Bonucci (le 7 février, 15 h) ; une rencontre avec Daniela Porto, auteure du roman *Il mio posto è qui*, drame rural féministe qui se déroule en Calabre, qu'elle a porté à l'écran aux côtés du réalisateur Cristiano Bortone (le 2 février, 17 h, librairie L'Alma) ; un récital de musiques et de chansons de films de la soprano Julia Knecht avec le chœur Cantate (le 31 janvier, 20 h, à l'Alb'Oru) et un concert consacré aux titres qui ont marqué l'histoire de la chanson italienne, avec les chœurs de l'antenne bastiaise du Conservatoire régional de musique Henri Tomasi, E Voce Ribelle di Bastia et les choristes de la pianiste Emmanuelle Mariini le 7 février, 20 h, l'Alb'Oru.

Du 31 janvier au 15 février 2026. Centre culturel Alb'Oru, cinémas Le Studio et Le Régent, Bastia.

i 04 95 31 58 86 & www.festivalcineitalienbastia.com

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

*De Garp à Trump,
en passant
par Richelieu*



Depuis un mois, les regards et les projecteurs sont braqués sur les États-Unis. Avec, pour beaucoup, le sentiment d'être entrés de plain-pied dans une dystopie. Bienvenue dans le monde selon Trump, si différent du *Monde selon Garp* publié voilà bientôt 48 ans et récompensé par un National book award. Encore que dans les rangs des pro-Trump, il se trouverait sans doute du monde pour affirmer que l'actuel pensionnaire de la Maison Blanche est mû par le même «*souhait immense et naïf*» que Garp : «*transformer le monde en un lieu sûr. Pour les enfants et pour les adultes*». Pour ceux d'entre eux, du moins, qui ont lu ce livre de John Irving, proscrit dans les bibliothèques scolaires de Floride. Mais il n'est pas nécessaire de connaître ses classiques pour tenter de les instrumentaliser. En France, dernièrement, un ancien avocat, actuel membre du Conseil d'État et petit-fils de déporté, jugeait envisageable d'organiser «*comme fait Trump*» des «*grandes rafles un peu partout*»; certes disait-il «*on ne peut pas faire ça sans commettre parfois des injustices*», mais c'est «*pour le bien de l'État*». Et de citer *Les trois mousquetaires* de Dumas père – qui est à la rigueur historique ce que KFC est à la gastronomie – et le blanc-seing [«*C'est par mon ordre et pour le bien de l'État que le porteur du présent a fait ce qu'il a fait*»] que, dit-il, Richelieu remet «*au capitaine des gardes*». Il suffit d'ouvrir le roman pour vérifier que ce billet n'est pas remis à un dépositaire officiel de l'autorité mais à une criminelle : en échange de l'assassinat du duc de Buckingham, Milady obtient le pardon par avance du meurtre qu'elle projette, celui de d'Artagnan, un serviteur de l'État. Le document lui ayant été arraché, elle sera exécutée et son bourreau, désormais détenteur du blanc-seing, sera absous par un Richelieu contraint d'honorer ses propres termes. L'épisode, purement fictif, montre donc plutôt à quel point il faut choisir précautionneusement ses armes si on ne souhaite pas qu'elles nous explosent au visage.

Si l'attitude ferme d'Emmanuel Macron à Davos face à Trump a été saluée bien au-delà de son seul camp politique, la tentation trumpiste est bien ancrée en France. À preuve la proposition de loi visant à reconnaître «*une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs fonctions*», portée par Ian Boucard (DR) et soutenue par le ministre de l'In-

térieur, qui *in fine* n'a pu être adoptée, mais pourrait refaire surface. Reste à voir si c'est bien le soutien le plus urgent à apporter à une profession qui enregistre un taux de suicide supérieur de près de 50 % à celui de la population française et dont 39 % des membres font état de détresse psychique*.

Quant au souhait de voir naître un ICE français, qui infuse dans certains milieux, en particulier à l'extrême-droite, encore faut-il savoir de quel ICE on parle. Certains font observer que l'agence n'a pas été créée par Trump. C'est vrai. Toutefois, comme le relevait notamment l'American immigration council, en 2025 au moins 32 immigrés sont décédés en détention, c'est l'année la plus meurtrière pour l'agence en plus de deux décennies et 4 à 6 décès supplémentaires ont déjà été signalés pour les deux premières semaines de janvier 2026. Près de 75 % des personnes détenues fin 2025 n'avaient aucun casier judiciaire. À ces décès s'ajoutent les exécutions de Renee Good et Alex Pretti, citoyens américains ; les déportations de vétérans de l'US Army qui n'avaient pas la bonne carnation ou les arrestations arbitraires de membres des Nations premières, alors qu'on pourrait difficilement trouver plus Américains qu'eux. De plus, l'ICE est désormais une milice au service de quelques politiques. C'est si vrai que certains de ses agents devraient contribuer à assurer la sécurité de J.D Vance et Marco Rubio durant l'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver de Milan-Cortina, en février. Ce qui suscite la polémique en Italie où les propos méprisants de Trump à l'égard des soldats européens impliqués en Afghanistan puis la prise à partie de deux journalistes de la RAI par l'ICE sont mal passés auprès du grand public. Pour le maire de Milan, cette «*milice qui tue*» n'est pas la bienvenue, en revanche, le président de la région Lombardie s'est dit convaincu que tout se passerait bien. Quelques Lombards ne se sont pas privés de rappeler que la dernière fois qu'il avait tenu de tels propos rassurants, ils se sont retrouvés confinés pendant des mois... En France, comme en Italie, deux courants s'opposent, entre ceux qui rêvent d'un monde selon Trump et ceux qui le rejettent. Pendant ce temps, aux États-Unis, les rangs de ceux qui veulent sortir de la dystopie se font plus denses. L'esprit de Garp est encore là. ■

*Source : Mutualité fonction publique

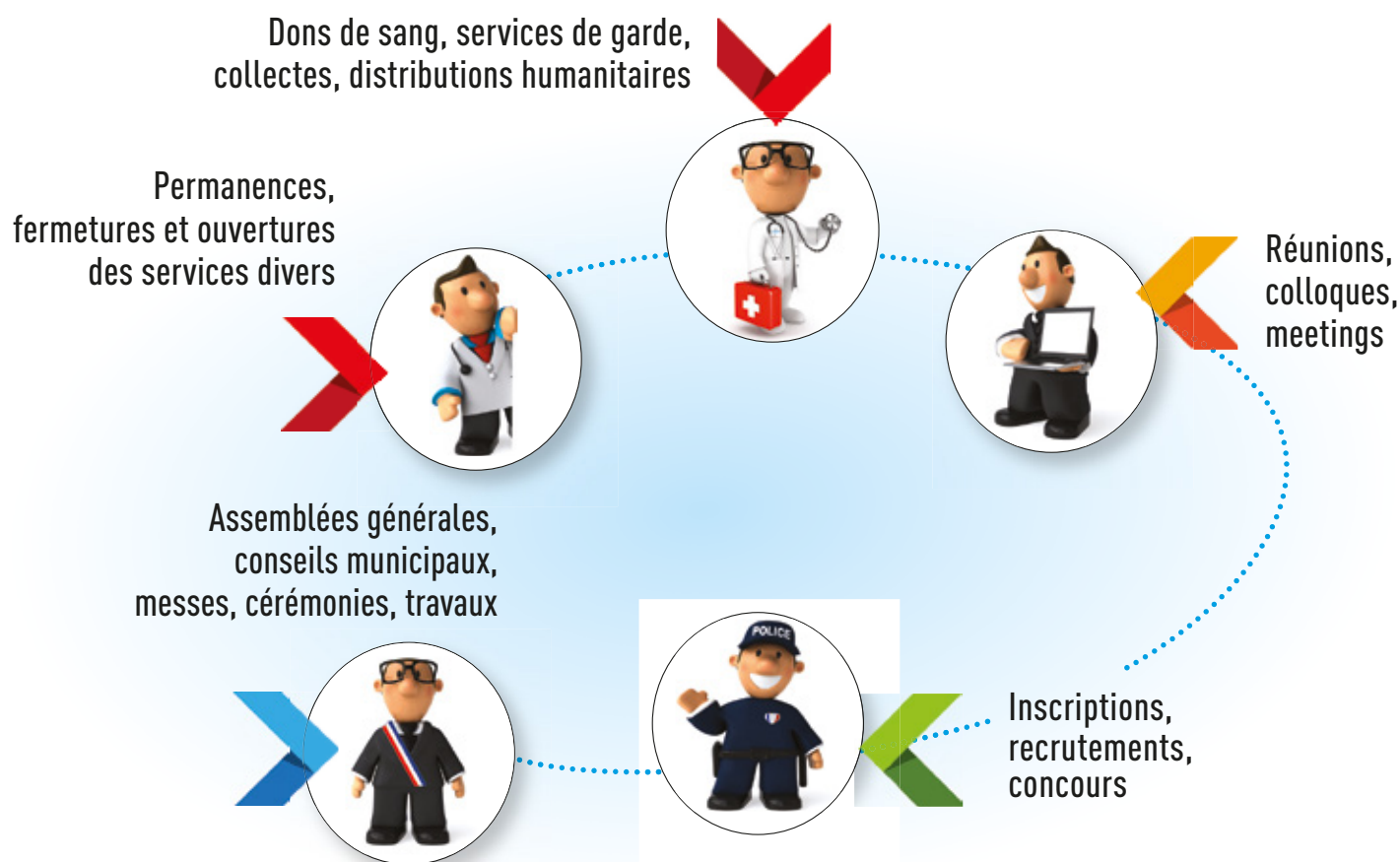
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

